

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE

**A compter du lundi 9 juin 2014**, l'accueil physique et téléphonique du public à la sous-préfecture de Mirande sera assuré :

- les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h.
- les mardi et vendredi de 8h30 à 12h00.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur l'Internet Départemental de l'Etat : <http://www.gers.gouv.fr>